

Hostelleries et hôpitaux d'accueil en Roman pays de Brabant sous l'Ancien régime

Gaston Braive

Les résultats d'une enquête menée en Brabant wallon sur l'encadrement des pèlerins au moyen âge et aux Temps modernes ne peuvent être rapportés sans évoquer et établir quelques constatations générales, importantes, dégagées au cours de l'enquête et dans lesquelles s'inscrit le sujet.

Il convient tout d'abord de distinguer, du point de vue de l'étude de l'accueil ou de l'encadrement, deux types de sites, fondamentalement différents : d'une part, les sites d'accueil établis en Brabant dans des lieux constituant le terme d'un pèlerinage, c'est-à-dire dans les sites de pèlerinages locaux brabançons, très nombreux comme partout ailleurs : Gertrude à Nivelles (°c.620-+ 659), sainte Ragenulfe (633-650) à Incourt, saint Germain à Couture, sainte Renelde à Saintes, saint Marcoul à Grez, sainte Adèle à Orp, le pèlerinage du Saint-Sang à Bois-Seigneur-Isaac, Notre-Dame à Basse-Wavre, etc. Puis, d'autre part, les institutions d'accueil établies, non pas sur des sites de pèlerinages, mais sur les chemins menant à ces mêmes buts ou à des destinations plus éloignées, y compris les grands pèlerinages étrangers de Saint-Jacques de Compostelle, Rome, Jérusalem, Rocamadour, Liesse etc.

Cette distinction permet de dégager une autre constatation : autant les autorités ecclésiastiques des centres de pèlerinage locaux ont intérêt à bien accueillir « leurs » pèlerins, autant la notion de « pèlerin » devient élastique, alors que le lieu d'accueil - hostellerie ou hôpital brabançon -,

est plus ou moins éloigné de la destination finale. Le Brabant wallon n'est ni l'Aubrac, ni le Velay, ni la Touraine, pour voir passer, nombreux ou regroupés, des pèlerins à la destination uniforme. Plus la destination est éloignée, plus le pèlerin se trouve mêlé aux simples voyageurs de tous bords, empruntant cependant le même chemin, ces voyageurs non pèlerins formant, par ailleurs, sans aucun doute, la majorité des utilisateurs de ces routes.

Tertio, quelles que soient leur forme, les lieux d'accueil de pèlerins ou de voyageurs recensés ou signalés, ne se limitent généralement pas à la seule fonction d'accueil de pèlerins : ils remplissent aussi une fonction d'assistance aux populations locales, dans la mesure où les deux démarches d'*hostellerie* et d'*hôpital* apparaissent sinon similaires, du moins conjointes.

Quarto : en posant la question des institutions d'accueil, non plus à partir de celles existantes, mais à partir de celles qui, en fonction de leurs statuts, avaient parmi leurs obligations, l'accueil des voyageurs et des pèlerins, à savoir principalement les institutions monastiques¹, on se trouve devant un redoutable et dangereux argument du silence.

Les plus grandes abbayes du Brabant wallon n'exercent apparemment cette fonction que très passivement. Les moniales de Nivelles, devenues chanoinesses dès le 9^e siècle, puis chanoinesses nobles et sécularisées vers 1200, n'avaient plus parmi leurs priorités, dès le bas moyen âge et aux Temps modernes, la préoccupation sociale d'accueillir des pèlerins. Les abbayes cisterciennes comme Villers, masculine, ou Aywières, féminine, n'ont pas laissé, en dehors du fonctionnement normal de leur porterie, le souvenir de ce genre de préoccupation spécifique. En outre, la majorité des institutions créées plus spécifiquement pour cette fonction d'accueil et/ou de l'enrôlement militaire à l'origine, comme la commanderie de Vaillampont par exemple, évoluent elles-mêmes assez

¹ Dès les origines du monachisme en Occident, au 4^e siècle, à Lérins ou ailleurs, les initiateurs de la vie cénobitique portent une attention particulière, parfois fondamentale, à l'accueil de pèlerins, l'un des premiers exemples étant celui de Paulin de Nole et de sa femme Terasia, qui fondent en 395 un monastère et une hôtellerie à Nole pour accueillir les pèlerins se rendant à la tombe de saint Félix (M. LABROUSSE, *Aristocratie et monachisme en Occident au V^e siècle*, dans *Histoire de l'abbaye de Lérins*, Bellefontaine, 2005, p. 88).

rapidement, tout comme le chapitre de Nivelles, vers la simple gestion de biens patrimoniaux, terres et forêts leur appartenant.

Le cas de Villers est lui-même significatif. Située à quatre kilomètres du grand chemin Jodoigne-Nivelles, chemin antérieur à l'époque romaine, venant d'Allemagne et allant (par Binche et Mons) vers Vézelay et Tours c'est-à-dire aussi vers Rome, Jérusalem, Compostelle ou Rocamadour, l'abbaye semble à ce point ignorée par les pèlerins, qu'Albert de Stade, moine et abbé bénédictin de l'abbaye de Stade près d'Hambourg, n'en fait pas mention dans son itinéraire de 1256, alors que cet itinéraire est destiné à un confrère se rendant à Rome et qu'il signale Jodoigne, Mont-Saint-Guibert (ville neuve fondée au 12^e siècle) et Nivelles.

Cette vocation originelle d'accueil des institutions monastiques, depuis Saint-Honorat de Lérins, s'est ainsi fortement estompée, en Brabant en tous cas, lorsqu'un millénaire plus tard, au bas moyen âge, la région se couvre d'une multitude d'abbayes, de prieurés et de monastères. Certes les porteries ne refusent sans doute pas les voyageurs de passage, mais cet apostolat n'est pas ou plus prioritaire et l'on constate parallèlement que le pèlerin, s'il est éventuellement encore attiré par les lieux de pèlerinages et les indulgences qui y sont octroyées, n'effectue pas de détour pour rejoindre et solliciter l'accueil d'une abbaye ou d'une communauté religieuse.

Les archives des communautés religieuses se révèlent en tous cas, particulièrement discrètes à ce sujet. A l'inverse même, on possède pour Villers, d'importantes descriptions des plantureux banquets et de leurs menus organisés à l'abbaye tout au long des 16^e et 17^e siècles, pour accueillir, avec la participation de l'abbé et en présence de celui-ci, les représentants de la Chambre des comptes et leurs officiers mesureurs, marqueurs et vendeurs de bois des Domaines, accueillis par les *serviteurs* et les *servantes* de l'abbaye. Tous ces invités logeaient ensuite à l'abbaye.

Le silence des archives à propos de l'accueil des pèlerins est certes assourdissant, mais pose néanmoins le problème de la valeur de l'argument du silence, car nombre d'archives, supposées, notamment pour les périodes les plus anciennes ont tout simplement disparu. C'est le cas des registres et cartulaires de la commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean à Vaillampont, partis en fumée en mai 1940, lors de l'incendie des archives de Mons, ainsi que des archives de l'abbaye de Nivelles, en

grande partie détruites lors des guerres de religion du 16^e siècle, puis dispersées en octobre 1792 à l'arrivée des Français et finalement, encore entamées, pour ce qui en restait à Nivelles, par le bombardement de la ville en mai 40.

Pour Nivelles, le silence des sources s'étend ainsi à l'historiographie. L'importante thèse de Jean-Jacques Hoebanx, de 1952, consacrée à l'histoire de *L'abbaye de Nivelles des origines au XIV^e siècle*, ne contient, sur ses 511 pages, en tout et pour tout qu'une page et demi (p. 123-124) sous l'intitulé « Les pèlerinages » et encore ses conclusions sont-elles hypothétiques : « On a tout lieu de croire qu'aux environs des grandes fêtes, de longues théories de pèlerins se hâtent le long de toutes les routes, de tous les chemins et de tous les sentiers qui convergent vers l'abbaye »². L'auteur ne cite qu'un seul cas précis de pèlerin, flamand, venu à Nivelles vers l'an 1000, évoqué par l'abbé de Gembloux Otbert, mais il poursuit immédiatement à propos des pèlerinages et des pèlerins qu'en dehors des bancroix, « l'historiographie nivelloise, ici encore, garde bien ses secrets et ne fournit aucune autre donnée à ce propos ». Dont acte.

Blanche Delanne, dans son *Histoire de la ville de Nivelles (des origines au XIII^e siècle)*, rédigée avant guerre, mais publiée en 1944, est un peu plus loquace. Elle relève ainsi combien, au XI^e siècle, alors que se développent les pèlerinages, le culte de sainte Gertrude se trouve amplifié par le développement d'une littérature hagiographique dans laquelle « la littérature d'imagination l'emporte nettement sur le témoignage historique »³.

Il s'agit, dans ce cas, d'une forme d'encadrement : on encadre le culte par des récits de faits toujours plus miraculeux (comme celui du gazon d'Odélard, en 1282, gazon qui était encore conservé à la collégiale de Nivelles en mai 1940)⁴.

² J.-J. HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles des origines au XIV^e siècle*, Bruxelles, 1952, p. 124.

³ B. DELANNE, *Histoire de la ville de Nivelles (des origines au XIII^e siècle)*, Nivelles, 1944, p. 24.

⁴ *Idem*, p. 29 n. 94.

Tout comme Hoebanx, Blanche Delanne présume ensuite, mais sans preuve ni attestation d'un encadrement quelconque, qu' « une foule de pèlerins assurément considérable » fréquentait Nivelles, et, écrit-elle, « il est incontestable que le culte de sainte Gertrude a eu pour conséquence d'attirer dans la localité, à date fixe ou sporadiquement, des foules innombrables »⁵, mais toutes ces affirmations ne s'accompagnent d'aucun texte décrivant le mode d'accueil ou d'encadrement de ces pèlerins supposés.

Les lieux d'hébergement, hostelleries et hôpitaux, ont fait l'objet d'une recherche plus spécifique dans un mémoire de licence présenté à l'Université libre de Bruxelles en 1963. Là aussi, Jean-Luc Delattre ne peut cependant que conclure : « Exception faite de la *Vita sanctae Gertrudis* nous ne possédons aucune source littéraire ou diplomatique avant la seconde partie du 9^e siècle mentionnant l'existence d'un hôpital à Nivelles (...) Nous ignorons tout de l'importance du service hospitalier, tout au moins dans les premières années »⁶.

Finalement, les auteurs les plus prolixes sur le sort et l'encadrement des pèlerins en Brabant wallon sont encore Tarlier et Wauters et leur magistrale *Géographie et histoire des communes belges* de 1859, publication malheureusement dépourvue de tout appareil critique et donc de mention précise des sources utilisées⁷.

Ils signalent notamment l'existence à Nivelles « d'un grand nombre d'hôpitaux et d'hospices », dont l'hôpital du monastère de Nivelles, attesté dès 877⁸ et pour lequel l'empereur Henri III, dans une charte de 1059, ordonna de réserver ces institutions « pour les voyageurs et pour les pauvres », les « voyageurs » pouvant évidemment concerner ou comprendre les « pèlerins ». Cet hôpital se dédoubla au tout début du 13^e siècle (avant 1204), en *Hôpital Saint-Nicolas* (situé en ville) et *Hôpital du Saint-Sépulchre*, situé à l'entrée de la ville, mais à l'extérieur des remparts, en bordure du grand chemin venant de Thines-Vaillampont. Ce chemin

⁵ B. DELANNE, *Histoire de la ville de Nivelles*, p. 236 et 241.

⁶ J.-L. DELATTRE, *Contribution à l'histoire économique des institutions hospitalières à Nivelles*. Mémoire de licence, Bruxelles, ULB, 1962-1963, XXVII-239 p. (p. 41 et 43).

⁷ J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant. Ville de Nivelles*, Bruxelles, 1859, p. 155.

⁸ B. DELANNE, *Histoire de la ville de Nivelles*, p.14-15.

d'entrée à Nivelles réunissait le chemin de Namur et celui de Jodoigne dit aussi chemin de Cologne, qui se rejoignaient à Baulers.

L'intitulé d'*Hôpital du Saint-Sépulchre* ne manque, évidemment pas de faire allusion à la destination de Jérusalem et indirectement dès lors, aux Templiers, établis à Thines-Vaillampont avant 1181, remplacés en 1312 par les hospitaliers de Saint-Jean. Templiers ou hospitaliers pourraient ainsi être à l'origine de cette fondation hors des remparts de la ville, en direction de leur commanderie de Vaillampont.

Tarliet et Wauters signalent en outre, qu'il existait des fermes dites de *l'hostellerie* situées hors des portes de Bruxelles et de Namur, qui, notent-ils, « constituèrent, dans le principe, des refuges ouverts aux voyageurs pauvres et aux pèlerins » (p.155). Peu à peu cependant, dans ces institutions, la fonction d'accueil de voyageurs ou de pèlerins le céda à celle d'hôpital ou d'hospice. L'hôpital du Saint-Sépulchre comptait 14 lits au 18^e siècle.

Ils signalent également une hostellerie de pèlerin fondée à Nivelles en 1420, à la rue du Wichet, sous l'intitulé d'*Hôpital Saint-Jacques*, « où l'on recevait ceux qui se rendaient en pèlerinage à Compostelle ou en revenaient ». Cet hôpital, écrivent-ils, était régi par le curé de l'église Saint-Jean « et les pèlerins eux-mêmes »⁹.

Tous ces établissements sont vraisemblablement à relier, à l'origine, à la présence de commanderies des Templiers, puis de celles des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Ces commanderies avaient été fondées en Brabant au 12^e siècle, à Jodoigne, où la confrérie des *frères de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem* est attestée dès 1173 en l'église Saint-Médard¹⁰.

A Jodoigne, le déplacement de la communauté à « Chantraine » sous la paroisse d'Huppaye, à 5 km de Jodoigne, marque sans doute, comme ailleurs, y compris à Vaillampont, l'abandon du rôle initial d'enrôlement militaire et d'accueil de pèlerins au profit de la gestion financière et économique pure et simple d'un patrimoine accumulé.

⁹ J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire*, p. 158.

¹⁰ A. MIRAEUS, *Opera diplomatica et historica*, 2^e éd., t. II, Bruxelles, 1723, p. 1178-1183.

Une piste démontrant l'importance des mouvements de personnes et l'encadrement, négatif dans ce cas, qui leur était réservé, pourrait être trouvée dans l'ancien droit de winage ou de passage levé à Genappe, de temps immémorial, les semaines précédant la fête de sainte Gertrude. Il s'agirait là d'un encadrement à rebours, fiscal, taxant les gens, marchands et commerçants notamment, se rendant à Nivelles aux époques de pèlerinage et passant par Genappe.

Le pèlerinage à l'envers...

Il reste, heureusement, en Brabant wallon, une autre implantation d'accueil de pèlerins, positive celle-là, présentant, de surcroît, un cas d'encadrement de pèlerinage tout-à-fait remarquable. Il s'agit de la création et du maintien d'une hostellerie-hôpital, de la seconde moitié du 12^e siècle jusqu'à sa destruction à la fin du 16^e siècle, au cours des guerres de religion. Cette hostellerie, située à Noirhat (Bousval), fut édifiée en bordure du grand chemin de Jodoigne-Cologne, déjà évoqué plus haut, et présente l'originalité d'avoir été créée lors d'un pèlerinage en quelque sorte mené à l'envers par des religieuses de l'abbaye de Soissons. Parties de Soissons, site d'un pèlerinage qu'elles entendaient promouvoir, elles se dirigent non pas vers Rome, Jérusalem ou Compostelle, mais vers l'Allemagne, réservoir de pèlerins qu'elles entendaient ainsi gagner à leur site de dévotion !

L'abbaye bénédictine féminine de Soissons avait été fondée à l'époque mérovingienne, vers 658, tout comme Nivelles, et avait compté parmi ses abbesses l'une des sœurs de Charlemagne, Gisèle. Aux 11^e - 12^e siècles, à l'époque des croisades, s'y développe un important pèlerinage, lié au culte d'une image et, davantage encore, d'une « sandale de la Vierge ».

Ce pèlerinage s'intensifie, plus particulièrement, lorsqu'entre 1128 et 1132, une épidémie du mal des ardents ravage la région de Soissons, de sorte que de nombreuses guérisons sont attribuées au pouvoir de ces reliques, dès lors qualifiées de « miraculeuses »¹¹.

¹¹ C'est ainsi que l'on retrouve dans les *Candigas de Santa Maria*, rédigés à la fin du 13^e siècle par le roi de Castille Alphonse X le Sage, l'un des miracles attribués à Notre-Dame : *Marie guida les pèlerins qui se rendaient en son église de Soissons et qui dans la nuit s'étaient trompés de chemin* (X. BARRAL I ALTET, *Compostelle. Le*

Au beau milieu de cette épidémie et de cet afflux de pèlerins, les religieuses déclarent en 1130, leur église en très mauvais état, au point, disent-elles, de devoir *bâtir tout de neuf*¹². En réalité, peut-être voulaient-elles tout simplement modifier l'architecture de leur abbatale monastique pour la transformer au goût du jour en église de pèlerinage c'est-à-dire destinée à mettre en évidence leur collection de reliques, répondre à l'affluence des pèlerins et améliorer l'accueil de ceux-ci dans leur contact avec lesdites reliques en modifiant la disposition architecturale de l'abbatale.

Entre 1144 et 1148, en tous cas, elles prennent la route en quête de dons et de legs, accompagnées de leurs précieuses reliques, portant la fameuse sandale de la Vierge, vers le pays de Liège et le Rhin. Commence ainsi leur pèlerinage à l'envers, où c'est la relique qui va au pèlerin, dans le sens inverse du flot attendu ultérieurement en direction de Soissons. L'abbaye, comme Nivelles, possède, en effet, depuis toujours des propriétés près de Cologne, à savoir pas moins de 59 fermes¹³ !

Ce genre de quête itinérante et de cortège mystico-caritativo-financier n'était pas exceptionnel. Dans les Pays-Bas et le nord de la France, à cette époque-là, il était même de pratique courante : les constructeurs de la cathédrale de Laon, proche de Soissons, avaient notamment effectué la même démarche en 1112-1113 et l'abbaye de Lobbes avait agi en précurseur dans ce sens, dès 1060¹⁴.

grand chemin, nouv. éd., Paris, 2004, 2^e page de couverture). V.a. P. CHELIOT, *Les églises de l'abbaye de Notre-Dame à Soissons et l'architecture romane dans le nord de la France capétienne*, dans *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, t. XXXVII, 1968, n°1-4, p. 52; D. LOHRMANN, *Zwei Stauferurkunden aus Frankreich*, dans *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 35^e a., 1979, n°2, p. 565.

¹²M. GERMAIN o.s.b., *Histoire de l'abbaye Notre-Dame de Soissons*, Paris, 1675, p. 147-149. Le même auteur situe *vers 1150* tantôt le début, tantôt la fin des travaux et précise que l'ampleur de la reconstruction engendra *une dépense incroyable* (p. 88, 147, 149). L'abbatale, modifiée au cours siècles suivants, fut l'une des victimes des saccages de la révolution française et démolie entre 1797 et 1802.

¹³Ces propriétés sont citées dans des privilèges pontificaux de 1147 et 1157. Par la suite, un document rédigé entre début 1192 et mai 1194 par l'empereur germanique Henri VI (1190-1197) ordonne aux agents du pouvoir de protéger les biens de l'abbaye de Soissons dans l'empire. Cfr D. LOHRMANN, *Zwei Stauferurkunden aus Frankreich*, p. 562-568.

¹⁴P. HELIOT & M.L. CHASTANG, *Quêtes et voyages de reliques au profit des*

Les bénédictines, empruntant le grand chemin de Nivelles à Jodoigne en direction de Cologne, passent à Bousval, où elles franchissent la Dyle. Or, en bordure de celle-ci et du grand chemin allemand, les Bierbeeck, originaires de la région de Grimbergen, mais seigneurs de Wez (actuellement Pallandt), de Bourdeau et de La Motte, possèdent un alleu ou terre franche, terre inculte et non défrichée, exempte de droits seigneuriaux. Sollicités, ils offrent aux religieuses-quêteuses ladite parcelle dans un acte de donation confirmé par l'évêque de Liège, Henri II de Leez, en 1148¹⁵.

C'est sur ce terrain que les bénédictines fondent ensuite et construisent, en 1185 probablement, une hostellerie, dite *Notre-Dame de Noirhat*. La mention dans leur cartulaire est aussi la première occurrence du toponyme *Neerheim*, aujourd'hui Noirhat, jusque-là sans doute inconnu.

Les sources de l'époque ne permettent cependant pas de savoir si l'hostellerie fut fondée d'initiative par les bénédictines après avoir reçu la terre ou si elles présentèrent ce projet aux Bierbeeck, qui le soutinrent en faisant don du terrain, ou encore si les Bierbeeck eux-mêmes mirent comme condition au don, la fondation d'un hôpital-hostellerie. On ne peut pas davantage fournir la date exacte de la fondation de l'hostellerie, qui se situe dans une fourchette comprise entre 1148, date de l'acte de donation et 1224, mais très probablement en 1185¹⁶.

La création ne manque pas d'intérêt : elle se situe le long d'un grand chemin de pèlerinage, mais aussi et surtout au terme d'une sorte de démarche publicitaire - le transport de la relique de la Vierge - entre Soissons et Cologne, les Bénédictines collectant certes, mais promouvant

églises françaises du moyen âge, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LIX, 1964, n°3-4, p. 789-822; t. LX, 1965, n°1, p. 5-32.

¹⁵Copie dans le *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Soissons* (Archives départementales de l'Aisne), F427 (voir la reproduction figurant à la fin de cet article), éditée en partie dans D. LOHRMANN, *Zwei Staufferurkunden*, p. 565 n. 50.

¹⁶Dans le *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Soissons*, en effet, les actes concernant Noirhat ont été reportés par erreur, lors de la retranscription de 1739 et de la rédaction de la table des matières, sous l'intitulé *Morchain*, autre propriété de l'abbaye, dans le Laonnais. Or, dans cette table, en marge d'un acte papal de 1262 concernant le droit de nomination du chapelain de Noirhat par l'abbesse de Soissons, une autre main que celle du rédacteur de la table a porté la date de 1185, comme si ce droit remontait à cette date, mais cette même date peut aussi concerner Morchain et non Noirhat.

leur lieu de pèlerinage, au point d'assurer aux pèlerins un service d'accueil en cours de route, à Noirhat en l'occurrence. Lesdites religieuses tinrent, d'ailleurs, par la suite, fermement à cette fonction de relais de pèlerinage, car au cours des siècles suivants, alors que l'abbaye de Villers tentait d'annexer ledit prieuré en voulant y nommer l'un de ses moines, elles ne ménagèrent pas leurs efforts pour conserver le droit de nomination, fallut-il pour cela procéder longuement devant les autorités ecclésiastiques.

Il est vraisemblable, de surcroît, que l'hostellerie ait été organisée avant la chapellenie, car dans un acte de 1262, par lequel l'abbaye de Soissons revendique clairement la fondation de la chapelle de l'hostellerie (*dictam capellam fundatam*), elle précise qu'elle édifia la chapellenie sur un bien relevant d'une *domus* (maison) qui lui appartenait à Noirhat¹⁷. Cette distinction pourrait ainsi indiquer que l'hostellerie existait avant la chapelle, laquelle, apparaîtrait cependant, avec la chapellenie, au début du 13^e siècle, avant 1224-1225 en tous cas.

Quoi qu'il en soit, l'hostellerie, dont la construction est entreprise entre 1148 et 1224, se situe à une époque – douzième siècle ou début du treizième – qui voit les hôpitaux connaître « une période exceptionnelle d'un essor jamais renouvelé »¹⁸, et l'apparition des premières communautés hospitalières de caractère rural à l'intention principalement des pèlerins¹⁹. Les bénédictines de Soissons étaient, de surcroît, très proches de Cluny, dont le rôle fut déterminant dans l'extension du culte et du pèlerinage de Saint-Jacques, dès le 11^e siècle²⁰.

En 1248, le bénéficiaire, recteur ou chapelain est un certain Jean,

¹⁷ LAON, ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'AISNE (cité : ADA). *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Soissons*, f°429. Cette copie de cartulaire de 693 feuillets recto/verso date du 18^e siècle (1739) et concerne principalement les anciens titres de propriétés de l'abbaye des 15^e et 16^e siècles.

¹⁸ J.-L. DELATTRE, *L'hôpital monastique de Nivelles des origines à 1136*, dans *Annales de la Société belge d'histoire des hôpitaux*, t. I, 1963, p. 15.

¹⁹ P. BONENFANT, *Hôpitaux et bienfaisance publique dans les anciens Pays-Bas, des origines à la fin du XVIII^e siècle*, dans *Annales de la Société belge d'histoire des hôpitaux*, t. III, 1965, p. 13 sv. Les plus anciens hospices Saint-Jacques connus dans les Pays-Bas sont ceux de la Cambre à Bruxelles en 1195 et de Tongres. Cfr. A. GEORGES, *Le pèlerinage à Compostelle en Belgique et dans le Nord de la France*, Bruxelles, 1971, p. 144.

²⁰ Y. BOTTINEAU, *Les chemins de Saint-Jacques*, Paris, 1964, p. 154.

*clericus de Nerehain*²¹ et l'hostellerie, avec sa chapelle, est d'une certaine importance dès cette époque, car la chapelle comprend alors trois autels, l'autel principal à Notre-Dame (comme à Soissons) et deux autels latéraux. Ladite description des lieux est confirmée par un texte plus tardif, de la fin du 15^e siècle, qui mentionne lui aussi *trois autels et capelles en ladite église*²².

En mai 1255, les bâtiments de Noirhat sont qualifiés de *monastère sur le Thil*²³ (nom correct de la Dyle, flamandisé en *Dijle* à la fin du 18^e siècle) et en 1259, la nature du prieuré, hôpital et hostellerie, est clairement précisée : des *frères hospitaliers* y vivent en communauté et y défrichent des terres sous la conduite d'un *maître* ecclésiastique, *mag(iste)r et fr(atr)es hospitalis*²⁴. A cet hôpital (*in territorio de Nerehaing, quas dictum hospitale*²⁵) est joint la chapelle.

A Noirhat, les revenus de la chapellenie et de l'hostellerie sont

²¹ BRUXELLES, ARCHIVES GENERALES DU ROYAUME. (cité : AGR) *Archives ecclésiastiques du Brabant*. 5338. *Cartulaire de l'abbaye d'Aywières*, f°102. En 1225, la chapellenie de Notre-Dame de Noirhat accroît ses revenus par une donation effectuée par une chanoinesse de Nivelles, Aleyde de Heripont (AGR. *Archives ecclésiastiques du Brabant*. 1417. *Cartulaire du chapitre de Nivelles*, f°259 et 375). Cette donation (4 deniers de rente, une misère) n'est pas étonnante, car l'abbaye de Nivelles possédait ou avait possédé d'importantes étendues de terres dans la région, dont l'alleu de Laloux, voisin de Noirhat. Aleyde de Heripont était liée à la famille de Heri(e)pont, seigneurs de Loupoigne et Houtain à la même époque. Puis, entre 1225 et 1262, d'autres donations sont effectuées par *quibusdam fidelibus* (certains fidèles) pour constituer deux autres « bénéfices » dans la chapelle de Noirhat, l'un sur l'autel consacré à Saint-Jean, l'autre sur celui de Sainte-Catherine (*Catalogue des actes d'Henri de Gueldre, prince-évêque de Liège*, éd. A. Delescluse et D. Brouwers, Bruxelles, 1900, p. 340). L'acte de 1262 est édité à partir du document repris dans le *Cartulaire de Villers* (AGR. *Archives ecclésiastiques du Brabant*, 10967, f°17). Une autre copie figure dans le cartulaire de l'abbaye de Soissons (f°428). Les deux documents concernent la cession des revenus de cette fondation à l'abbaye de Villers, en faveur de la chapellenie Sainte-Elisabeth, dont Villers était collatrice, mais qui reste à situer.

²² ADA. *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Soissons*, f°431v.

²³ AGR. *Archives ecclésiastiques du Brabant*. 5338. *Cartulaire de l'abbaye d'Aywières*, f°126. Thil est le nom authentique, attesté à travers les siècles, de la Dyle, toponyme assez paradoxalement francisé du néerlandais *Dijle*, sous la période française, à la fin du 18^e siècle.

²⁴ *Idem*, f°135.

²⁵ *Ibidem*.

séparés et ne sont pas négligeables. Un inventaire de la fin du 15^e siècle²⁶, établi sur place par un auteur connaissant bien les lieux, en fournit un compte rendu très détaillé : les *frères* de l'*hôtel Dieu*, ainsi qu'on dénommait l'hôtellerie de Noirhat à cette époque, exploitent au total près de 17 ha de terres en douze parcelles différentes, dont une bonne partie *essartées* par eux-mêmes, outre 7 ha de prés en sept pièces et trois quarts d'hectare de bois.

Parmi les pèlerins hébergés, la proximité du grand chemin intéressait surtout le pèlerin pédestre, car si l'on constate dans le cas de l'hostellerie de Noirhat évoquée ci-après, que les piétons apprécient l'hostellerie, les cavaliers, de leur côté, ignorent le plus souvent ces haltes populaires et gratuites pour se rendre à cheval à la ville voisine, Genappe en l'occurrence, et y loger à l'auberge ou à l' *hostel*.

Les bâtiments

Le même inventaire de la fin du 15^e siècle fournit une description assez détaillée des bâtiments de l'hôtellerie, ce qui est assez rare pour ce genre d'établissement en zone rurale²⁷. Il comprend le corps de logis, deux granges, une étable à *vaches*, une écurie (*estable à chevaux*), *d'autres logis et demeures* et l'église ou chapelle, dont on connaît par ailleurs certaines parties constituantes. La chapelle est située en bordure du *grand chemin de Nivelles qui passe devant lad(ite) église*²⁸ et est qualifiée dans l'inventaire de *grande église de Nerehain* (Noirhat)²⁹. Elle comprend une nef, sans bas-côtés semble-t-il, le chœur et trois autels, un clocher muni de deux *bonnes* et *grosses* cloches. Ce dernier détail ne manque pas d'intérêt dans la situation isolée où se trouvait l'*hostellerie* : les cloches servaient, en effet, couramment à guider la marche des voyageurs et à signaler la proximité de l'hôtellerie sur les chemins de pèlerinage³⁰.

²⁶ ADA. *Cartulaire abbaye Notre-Dame de Soissons*, f°432.

²⁷ « De ces hospices (du 13^e siècle), on ne connaît aucune description ni représentation » (A. GEORGES, *Le pèlerinage à Compostelle en Belgique*, p. 150).

²⁸ ADA. *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Soissons*, f°432.

²⁹ *Idem*, f°432 verso.

³⁰ Y. BOTTINEAU, *Les chemins de Saint-Jacques*, p. 158.

Un texte ultérieur, rédigé entre 1654 et 1677, alors que le prieuré de Noirhat n'existait plus, précise de manière assez intéressante la fonction des bâtiments, tout en confirmant leur statut d'hôtellerie de pèlerinage : *Assez près (de la demeure des frères), il y avait une maison nommée l'hostellerie, où l'on y logeait les pèlerins passant pour une nuit*³¹.

Le chapelain, comme c'était assez fréquent, n'habitait pas le «bénéfice» (l'hôpital), mais une maison au centre du village. On retrouve la mention de cette maison dans le recensement de 1526 et c'est encore très vraisemblablement là qu'habite le bénéficiaire des anciens biens de l'hôtellerie de Noirhat à la fin du XVIII^e siècle.

Certains auteurs ont tenté, à partir de la centaine d'«hôpitaux» recensés sur les chemins de Saint-Jacques, de dresser une typologie de ce genre de maison d'accueil, au risque de niveler des situations très dissemblables³². Des constantes existaient cependant, qui se retrouvent à Noirhat : lesdits hôpitaux étaient généralement situés «aux lieux de passages obligés, cols, ponts ou ports d'embarquement maritime»³³ (le pont sur le Thil/Dyle à Noirhat) et «hors des bourgs (...) afin de pouvoir recevoir les voyageurs (et...) pèlerins après la fermeture des portes de la ville, mais aussi très vraisemblablement afin d'éviter, le cas échéant, les risques de propagation des maladies parmi les habitants (...) L'établissement hospitalier permettait donc à la fois un accueil de jour et de nuit et l'instauration d'une éventuelle quarantaine»³⁴ (l'hostellerie de Noirhat est isolée par rapport aux centres d'habitations que sont La Motte, Court-Saint-Etienne et Bousval). Pour le reste, s'il faut s'en référer aux constructions similaires, «ces hospices (...) comportaient une chapelle, un cimetière et un minimum de deux salles, une pour les hommes et une pour

³¹ *Une ancienne description de Court-Saint-Etienne*, éd. A. GOOVAERTS, Bruxelles, Hayez, 1896.

³² A. MASSON, *Existe-t-il une architecture des hôpitaux de Saint-Jacques ?*, dans *Revue historique de Bordeaux et de la Gironde*, t. XXV, 1942; R. DE LA COSTE-MESSELIÈRE et J. WARCOLLIER, *Hôpitaux à l'usage des pèlerins, chapelles et confréries de Saint-Jacques*, dans *Actes du 94^e Congrès national des Sociétés savantes*, Paris, 1969, p. 351-365.

³³ P.-A. SIGAL, *Le pèlerin médiéval*, dans *Les chemins de Dieu*, Paris, 1982, p. 194.

³⁴ R. DE LA COSTE-MESSELIÈRE & J. WARCOLLIER, *Hôpitaux à l'usage des pèlerins*, p. 352.

les femmes. Ils offraient des lits (... qui) selon la coutume médiévale, pouvaient accueillir chacun trois ou quatre personnes»³⁵. À ces considérations, il faut sans doute ajouter la présence d'une grange ou au moins d'une remise, où voyageurs et pèlerins dormaient sur la paille...

Les *Grands pardons* de Notre-Dame de Noirhat

Située sur un chemin de pèlerinage, l' "hostellerie" de Noirhat n'est pas un simple lieu de passage ou d'accueil. Il s'agit aussi d'un site religieux particulier, dont l'église dispose d'attributions recherchées, liées au culte de Notre-Dame et sans doute d'une statue de la Vierge : *les pardons de Notre-Dame de Noirhat*³⁶.

Les confesseurs, en effet, y avaient le droit, le jour de la dédicace de l'église (le dimanche avant Pâques), à Pâques, à l'Ascension, à la Pentecôte, à la fête des Rois, à Noël, le *bon vendredi* (Vendredi saint) et à toutes les fêtes de la Vierge, d'y *absoudre comme à Rome* c'est-à-dire d'accorder des indulgences plénières. Les cérémonies en question formaient ainsi à Noirhat des *Grands pardons comme à Rome*³⁷, institués au début du 13^e siècle. Lesdites prérogatives, exceptionnelles, étaient généralement réservées aux grands centres de pèlerinages comme Le Puy ou à des événements comme les jubilés et années saintes. Aucun texte ne confirme cependant le caractère officiel de ces *grands pardons* de Noirhat.

L'hostellerie de Noirhat devait, dès l'origine ou assez rapidement, accueillir aussi bien voyageurs et pèlerins que les indigents et malades des villages et hameaux environnants, de Court-Saint-Etienne, Bousval, La Motte, Bourdeau et Céroux. Après l'abandon de l'hostellerie au cours des guerres de religion du 17^e siècle, le bénéfice de l'hostellerie *Notre-Dame* de Noirhat subsista d'ailleurs : il fut transféré à l'autel Notre-Dame en l'église de Court-Saint-Etienne³⁸.

³⁵ P.-A. SIGAL, *Le pèlerin médiéval*, dans *Les chemins de Dieu*, p. 194.

³⁶ ADA. *Cartulaire abbaye Notre-Dame de Soissons*, f°431.

³⁷ *Ibidem*.

³⁸ L'accueil offert à l'hostellerie *au nom du Christ* ne se limitait pas aux seuls pèlerins, comme l'indique déjà le *Guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle* rédigé vers 1135 (éd. J. VIELLARD, Mâcon, 1938, p. 11) : ces hostelleries sont des

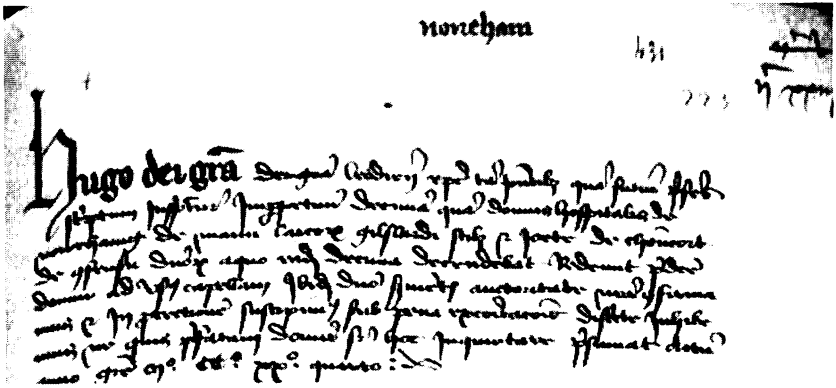
Conclusions

Le colloque de Namur présente à tout le moins le grand mérite, à la fois d'appeler à un inventaire détaillé des connaissances sur l'encadrement des pèlerins à travers les âges et de susciter parallèlement une démarche critique fondamentale à cet égard. Le Brabant wallon se révèle à ce propos un cas d'école, tant les sources font défaut pour les périodes les plus anciennes, voire jusqu'à la fin de l'Ancien régime. À la richesse des témoignages de pèlerins comme l'abbé Loupvent de Saint-Mihiel au 16^e siècle, le Brabant wallon n'offre que le désolant silence de son historiographie, dont on ne peut même tirer de conclusion par l'argument du silence.

Certes, il aurait sans doute été intéressant de glisser parmi les exposés une évocation de ces pèlerinages laïcs, nombreux à la période contemporaine, comme ces pèlerinages annuels de milliers de personnes à Waterloo au mois de juin. « Pèlerinages », accompagnés d'un encadrement gigantesque sous la forme de reconstitutions de la bataille...!

Dans le domaine religieux et l'Ancien régime, il reste heureusement ces pieuses religieuses de Soissons qui se révèlent un peu des « tours operators » d'avant-garde en organisant ce pèlerinage à l'envers, qui à défaut de bouleverser les connaissances historiques ne manquent pas, toutes « sandales de la Vierge » respectées, de faire quelque peu sourire. Elles ne visaient manifestement pas à rivaliser avec Napoléon et le 18 juin 1815.

lieux sacrés, des maisons de Dieu pour le réconfort des saints pèlerins, le repos des indigents, la consolation des malades, le salut des morts, l'aide aux vivants.



Mention de l'existence de l'hostellerie de Noirhat en 1224

(M CC XX quarto)

(Copie dans le *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Soissons*

d'un acte de l'évêque de Liège, Hugues de Pierrepont)

(Archives départementale de l'Aisne à Laon)